



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT SOCIAL

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Gwennhaël FRANCOIS ; Christophe MARIANO

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit social	Gwennhaël FRANCOIS Christophe MARIANO	gwennhael.francois@uca.fr christophe.mariano@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DS	1 mois	janvier
M2 DS	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Gwennhaël FRANCOIS ; Christophe MARIANO

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	

Master 2 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit social 1	12												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi du travail - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	O	15 min
		EC 4 : Droit de la sécurité sociale - TD													
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement international et européen	9												
		EC 1 : Droit social international et européen		45	EvC		2	E et/ou O	1H				1	O	15 min
		EC 2 : Droit international privé		45	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Initiation à la recherche													
		EC 2 : Veille juridique		30	EvC		2	A				1	A		
			30												
		UE 1 : Droit social 2	6												
		EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min
		EC 2 : Contentieux du droit du travail		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min

2	B	UE 2 : Restructuration d'entreprise	6												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Aspects sociaux des restructurations		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Aspect de droit public	6												
		EC 1 : Administration du travail et de l'emploi		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min
		UE 4 : Environnement historique et pénal	6												
		EC 1 : Histoire du droit social		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvC		2	E	1H				1	E	1H
		UE5 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Veille juridique		30	EvC		2	A					1	A	
		UE6 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
	30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2 UE 5 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l’évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Méthodologie et actualités	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
		EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Actualités en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Exercices pratiques en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Aspects fondamentaux	9												
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O	1	M					
		UE 3 : Relations individuelles de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H						
UE 4 : Relations collectives de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H								
			30												
4	B	UE 1 : Relations individuelles de travail 2	6	60	EvT		1	O							
		UE 2 : Relations collectives de travail 2	6	60	EvT		1	O							
		UE 3 : Gestion des ressources humaines et protection sociale	6												
		EC 1 : Gestion des ressources humaines		60	EvT		1	E*	3H						
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale													
		EC 3 : Droit de la protection sociale													
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9												
		EC 1 : Stages professionnels		40	EvT		1	M		1	M				
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		40	EvT		1	M		1	M				
		EC 3 : Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom		10	EvT		1	A							
		UE 5 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O				
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l’une et/ou l’autre et/ou l’ensemble des matières.

S4 UE4 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser